



UNION DES COMMUNES  
VAUDOISES  
Avenue de Lavaux 35  
Case postale 481  
1009 PULLY

Tél.: 021 557 81 30  
Fax: 021 557 81 31  
www.ucv.ch  
ucv@ucv.ch

Monsieur Jean-Claude Mermoud  
Conseiller d'Etat  
Chef du DEC  
Caroline 11  
1005 Lausanne

Pully, le 6 octobre 2009

Réf :  
Affaire suivie par : Brigitte Dind  
Tél. direct : 021 557 81 33

### **Réponse complémentaire à la consultation relative au Plan directeur cantonal, première adaptation**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Ces lignes sont destinées à compléter la réponse de notre association, datée du 29 septembre 2009.

Nous vous écrivons : «Cette première adaptation du Plan directeur communal...» (il faut bien entendu lire «cantonal», vous voudrez bien excuser cette erreur) «...n'a, à ce jour, pas suscité de critiques...».

Or, depuis cette date, plusieurs communes nous ont fait part de leur inquiétude au sujet des surfaces d'assolement (SDA) en zone intermédiaire et notamment de leur éventuelle compensation. S'agissant plus particulièrement des sites stratégiques du PALM, l'exemption de toute compensation est demandée.

Par conséquent, les conclusions de notre précédent courrier doivent être modifiées dans le sens suivant : l'acceptation de cette première adaptation du Plan directeur cantonal ne saurait être acquise sans que les communes ne reçoivent des explications, voire des assurances sur cette question problématique.

Vous remerciant de l'attention portée à ces considérations, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations très respectueuses.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La secrétaire générale :

La juriste :

Nicole Grin

Brigitte Dind

Copie à Monsieur Yvan Tardy, Président